



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2014**

Présents : MM. SCHULTZ - COULON - DUBOIS - PETRILLO - BERTHOUD - Mmes EVANNO - TARDY - DASSONVILLE - LAGRANGE

Absents : M. SARAS - GOBET - GALLAND - Mme COMTE

Excusé ayant donné pouvoir : M. LYOT à Mme LAGRANGE - M. GATEAUD à M. DUBOIS

Convoqués en séance ordinaire le 04 MARS 2014 à 20 h 30.

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme EVANNO

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 05/02/2014, le conseil délibère.

Avant l'ouverture de la séance, le Maire remercie les membres du conseil municipal pour le travail accompli pendant ces six dernières années.

Il en profite pour rappeler que le bilan du mandat est très positif et que de nombreuses réalisations ont été faites grâce à leur soutien.



**1<sup>ER</sup> POINT : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013**

**BUDGET COMMUNAL**

Monsieur Cyrille COULON, adjoint aux finances, présente les comptes administratifs 2013 qui donnent les résultats suivants :

**BUDGET GÉNÉRAL :**

- FONCTIONNEMENT :   Dépenses : 634 026.53 €  
                                  Recettes : 798 190.44 €

D'où un excédent de clôture de 164 163.91 €.

- INVESTISSEMENT :   Dépenses : 348 553.30 €  
                                  Recettes : 365 124.40 €

D'où un excédent de clôture de 16 571.10 €.

Le Maire s'étant retiré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013,

- APPROUVE le compte administratif 2013.

**BUDGET ASSAINISSEMENT :**

- FONCTIONNEMENT :   Dépenses : 31 331.01 €  
                                  Recettes : 47 071.01 €

D'où un excédent de clôture de 15 740.00 €.

- INVESTISSEMENT :   Dépenses : 217 288.96 €  
                                  Recettes : 75 489.73 €

D'où un déficit de clôture de 141 799.23 €.

Le Maire s'étant retiré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le compte administratif 2013,

**BUDGET GÎTE DE DOMANGE :**

- FONCTIONNEMENT :   Dépenses : 12 593.67 €  
                                  Recettes : 41 773.03 €

D'où un excédent de clôture de 29 179.36 €

- INVESTISSEMENT :   Dépenses : 12 144.19 €  
                                  Recettes : 0.00 €

D'où un déficit de clôture de 12 144.19 €.

Le Maire s'étant retiré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le compte administratif 2013,

**2<sup>ème</sup> POINT : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2013**

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les comptes administratifs de l'exercice 2013 (Budget Commune, Assainissement et Gîte de Domange) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par Monsieur PERRET, receveur municipal, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2013 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **3<sup>ème</sup> POINT : INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a accueilli M. Raphaël HUOT, stagiaire au service des Espaces Verts pendant deux semaines (du 28 au 31 octobre 2013 & du 17 au 21 février 2014).

Ce jeune homme ayant donné entière satisfaction, Monsieur le Maire propose de lui octroyer une gratification d'un montant de 100 €.

Exposé entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE le versement d'une gratification de 100 € à M. HUOT.

**Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 21 H 37**

*Affiché le 18 mars 2014.*